



*Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
75007 Paris*

## **Pour une reconnaissance de l'État de Palestine face au projet d'annexion imminent de la Vallée du Jourdain et des colonies juives par Israël**

Monsieur le Président de la République,

Après seize mois d'impasse politique en Israël, marquée par la tenue de trois élections extrêmement serrées en moins d'un an, la crise dans laquelle s'était enlégé Israël s'est donc terminée par la formation d'un gouvernement d'union nationale entre deux hommes. L'un, Benny Gantz, est ancien chef d'Etat-Major de Tsahal et apparaît en position de force, tandis que l'autre, Benyamin Netanyahou, depuis plus d'un an affaibli par des poursuites pour corruption, fraude et abus de confiance, ne parvient donc à se maintenir au pouvoir que par la grâce de cette alliance qui se sera tant fait attendre.

La feuille de route des deux anciens rivaux issus de la droite dure du Likoud et du centre du parti Bleu-Blanc contient un projet inquiétant : l'annexion, le plus rapidement possible, de 30% de la Cisjordanie occupée depuis 1967 - plus précisément les colonies juives et la vallée du Jourdain.

L'accord, tout juste scellé lundi 20 avril, est mis à l'agenda pour faire l'objet d'un vote au sein du Cabinet ou de la Knesset dès le 1er juillet prochain. Ce projet est en phase avec le dit "Plan de paix" pour la région, présenté par Donald Trump le 28 janvier dernier, que M. Netanyahou a osé qualifier "d'exercice de souveraineté" et de "moment historique de l'histoire du sionisme".

## **Un projet à hauts risques, y compris pour Israël**

Le président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, ainsi que le Premier ministre Mohammad Shtayyeh, ont vivement réagi à ce calendrier d'annexion dès son annonce. M. Abbas a envisagé de suspendre les accords sécuritaires et économiques d'Oslo, ce qui aurait évidemment des conséquences très graves sur la solution à deux États ainsi que sur les droits du peuple palestinien.

Au sein même de la société israélienne, ce projet est très loin de faire l'unanimité. Samedi 25 avril, 2000 personnes, en respectant les distances de sécurité en pleine pandémie, ont manifesté à Tel Aviv leur opposition à cette annexion ainsi qu'au gouvernement d'union nouvellement formé, accusé d'encourager la corruption et d'éroder la démocratie. Même M. Yair Lapid, ancien ministre de M. Netanyahu, chef d'un parti centriste et ancien allié de Benny Gantz, s'est fermement opposé à ce plan, avertissant que les dommages causés seraient "irréparables".

L'ONG israélienne B'Tselem, qui lutte pour la défense des droits humains dans les Territoires occupés et qui milite contre l'occupation, a rappelé à juste titre, par la voix de son président Amit Gilutz, que cette annexion existait déjà de facto et qu'elle ne constituait qu'une volonté de légitimer une situation déjà existante et dramatique pour les populations palestiniennes.

Plus alarmant encore, de hauts responsables des milieux sécuritaires israéliens ont également sonné l'alerte contre ce projet. Ainsi, généraux et ex-directeur du Mossad ont mis en garde contre la menace directe que ferait peser une telle annexion pour la sécurité nationale d'Israël.

Nous rappelons au gouvernement français qu'un effondrement de l'Autorité palestinienne serait de nature à compromettre sérieusement tout processus de paix. Tout aussi grave, la remise en cause des accords avec l'Égypte, qui joue un rôle-clé dans la lutte contre Daesh dans le Nord-Sinaï, et la Jordanie, où la communauté palestinienne est nombreuse, pourrait attiser davantage les tensions dans la région.

## **Un passage en force en pleine pandémie qui indigné la communauté internationale**

Nous nous associons aux réactions en opposition à ce projet dangereux en pleine crise sanitaire du Covid-19 qui n'ont pas manqué dans la communauté internationale.

L'Union européenne, qui ne reconnaît pas la souveraineté israélienne en Cisjordanie, a fait savoir par son Haut représentant pour les affaires étrangères Josep Borrell que "toute annexion constituerait une violation grave du droit international".

Les Nations Unies, par la voix de leur Secrétaire général Antonio Guterres, se sont rapidement prononcées en faveur d'un cessez-le-feu mondial et contre tout acte unilatéral de nature à aggraver les tensions diplomatiques en cette période sans précédent de pandémie. Nickolay Mladenov, coordinateur spécial pour le Proche-Orient, a lui aussi déclaré que ce projet constituerait une "violation grave du droit international". De toute évidence, l'onde de choc que

générerait cette annexion illégale pourrait balayer tous les efforts de paix réalisés jusqu'à présent dans la région.

Au Royaume-Uni, les deux chambres du Parlement ont également sonné l'alerte contre le projet. Près de 130 députés britanniques, conservateurs comme travaillistes, ont ainsi demandé au Premier ministre Boris Johnson d'imposer des sanctions économiques à Israël si une telle annexion venait à voir le jour. La Chambre des Lords a, elle aussi, adressé une lettre au gouvernement Johnson en qualifiant sans ambages le plan de "violation du droit international".

Contrairement à ce qu'affirme le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo, la décision d'annexer unilatéralement un tiers de la Cisjordanie ne doit pas "revenir à Israël en dernier ressort".

Même la représentation permanente de la Chine auprès de l'ONU s'est dite préoccupée par le projet, reconnaissant qu'il allait à l'encontre du droit international. Sur le vieux continent, le ministre des affaires étrangères irlandais Simon Coveney n'a, à juste titre, pas caché son opposition à ce qui constitue une entorse majeure à un principe fondamental : le non respect de l'interdiction par le droit international, y compris la Charte des Nations unies, de l'annexion de territoires par la force quels que soient le moment et le lieu où elle se produit, en Europe ou dans le reste du monde.

Nous partageons également la crainte du secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, qui voit venir un regain de tensions sans précédent dans la région.

### **Il est urgent que la France passe à l'action pour préserver la solution à deux États**

Nous saluons la prise de position de notre ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ainsi que de notre ambassadeur auprès des Nations Unies, Nicolas de Rivière, pour leurs déclarations à la hauteur des valeurs de notre nation.

La représentation française a en effet menacé de restreindre la nature de ses liens avec Israël si le projet venait à voir le jour. Le chef de la diplomatie a très logiquement fustigé une grave violation du droit international.

Mais, de toute évidence, le gouvernement israélien semble totalement sourd à ces considérations diplomatiques. Comme s'en est réjoui l'ancien conseiller à la sécurité nationale de M. Netanyahu, Jacob Nagel, les "cris d'orfraie" qui ont suivi le déménagement de l'ambassade américaine à Jérusalem n'ont pas été suivis de réactions concrètes. Yisrael Katz, chef de la diplomatie israélienne, s'est lui-même allègrement moqué des propos de notre Haut représentant pour les affaires étrangères M. Borell tout en remerciant les diplomaties d'Europe centrale - Hongrie, Autriche, Pologne, Tchéquie et Slovaquie - qui soutiennent le projet.

Par conséquent, il devient urgent pour la diplomatie française d'aller plus loin pour protéger la paix au Proche-Orient.

Parlementaires de sensibilités diverses, nous appelons à des sanctions internationales immédiates en cas d'annexion.

Face à cette menace imminente, nous appelons à une reconnaissance conjointe par les 27 États membres de l'Union européenne de l'État de Palestine. A défaut, cette reconnaissance doit pouvoir se faire de manière unilatérale par la France.

Nous réaffirmons que la solution à deux États est la plus à même de préserver la paix dans la région. L'État palestinien ne doit pas devenir un nouveau Bantoustan.

Nous rappelons que la persistance du colonialisme, sous n'importe quelle forme, constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous alertons enfin sur la dangerosité d'une telle annexion alors qu'Israël, l'Autorité palestinienne et le monde entier font face à un contexte de pandémie sans précédent de Covid-19 et doivent plus que jamais s'entraider dans cette lutte inédite contre le virus.

**Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE**, Député du Rhône (2ème circonscription), Vice-Président du Groupe d'études à vocation internationale France-Palestine

### **Cosigné par :**

Cathy Apourceau-Poly, sénatrice du Pas-de-Calais (Hauts-de-France)

Viviane Artigalas, sénatrice des Hautes-Pyrénées (Occitanie)

Clémentine Autain, députée de Seine-Saint-Denis (11e circonscription)

Joël Aviragnet, député de Haute-Garonne (8e circonscription)

Delphine BAGARRY, députée des Alpes de Haute-Provence

Ugo Bernalicis, député du Nord (2e circonscription)

Gisèle Biémouret, députée du Gers (2e circonscription)

Joël Bigot, sénateur de Maine-et-Loire (Pays de la Loire)

Yves Blein, député du Rhône (14e circonscription)

Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère (Bretagne)

Pascal Bois, député de l'Oise (3e circonscription)

Alain Bruneel, député du Nord (16e circonscription)  
Marie-George Buffet, députée de Seine-Saint-Denis (4e circonscription)  
Emilie Cariou, députée de la Meuse (2e circonscription)  
Annie Chapelier, députée du Gard (4e circonscription)  
André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme (5e circonscription)  
Mireille Clapot, députée de la Drôme (1re circonscription)  
Laurence Cohen, sénatrice Laurence Cohen, Sénatrice du Val-de-Marne (Ile-de-France)  
Hélène Conway-Mouret, sénatrice représentant les Français établis hors de France  
Éric Coquerel, député de Seine-Saint-Denis (1re circonscription)  
Michel Dagbert, sénateur du Pas-de-Calais (Hauts-de-France)  
Yves Daniel, député de Loire-Atlantique  
Ronan Dantec, sénateur de la Loire-Atlantique (Pays de la Loire)  
Alain David, député de Gironde (4e circonscription)  
Yolaine de Courson, Côte-d'Or (4e circonscription)  
Jennifer de Temmerman, députée du Nord (15e circonscription)  
Pierre Dharréville, député des Bouches-du-Rhône (13e circonscription)  
Jean-Paul Dufrègne, député de l'Allier (1re circonscription)  
Frédérique Dumas, députée des Hauts-de-Seine (13e circonscription)  
Laurence Dumont, députée du Calvados (2e circonscription)  
Stella Dupont, députée du Maine-et-Loire (2e circonscription)  
Jérôme Durain, sénateur de la Saône-et-Loire (Bourgogne-Franche-Comté)  
Nadia Essayan, députée du Cher (2e circonscription)  
Elsa Faucillon, députée des Hauts-de-Seine (1re circonscription)  
Corinne Féret, sénatrice du Calvados (Normandie)  
Caroline Fiat, députée de Meurthe-et-Moselle (6e circonscription)  
Jean-Luc Fichet, sénateur du Finistère (Bretagne)  
Martine Filleul, sénatrice du Nord (Hauts-de-France)  
Pascale Fontenel-Personne, députée de la Sarthe (3e circonscription)  
Paula Forteza, députée des Français établis hors de France (2e circonscription)  
Bernard Fournier, Sénateur de la Loire (Auvergne-Rhône-Alpes)  
Albane Gaillot, député du Val-de-Marne (11e circonscription)  
Guillaume Garot, député de la Mayenne (1re circonscription)  
Fabien Gay, Sénateur de la Seine-Saint-Denis (Ile-de-France)

Hervé Gillé, sénateur de la Gironde (Nouvelle Aquitaine)  
Nadia Hai, députée des Yvelines (11e circonscription)  
Brahim Hammouche, député de Moselle (8e circonscription)  
Christian Hutin, député du Nord (13e circonscription)  
Jean-Michel Jacques, député du Morbihan (6e circonscription)  
Victoire Jasmin, sénatrice de la Guadeloupe (Guadeloupe)  
Bruno Joncour, député des Côtes-d'Armor (1re circonscription)  
Sandrine Josso, députée de Loire-Atlantique (7e circonscription)  
Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude (Occitanie)  
Régis Juanico, député de la Loire  
Sébastien Jumel, Seine-Maritime (6e circonscription)  
Marietta Karamanli, députée de la Sarthe (2e circonscription)  
Yannick Kerlogot, député des Côtes-d'Armor (4e circonscription)  
Éric Kerrouche, sénateur des Landes (Nouvelle Aquitaine)  
Sonia Krimi, députée de la Manche  
Aina Kuric, députée de la Marne (2e circonscription)  
Mustapha Laabid, député d'Ille-et-Vilaine (1re circonscription)  
Bastien Lachaud, député de la Seine-Saint-Denis  
Amélia Lakrafi, députée des Français établis hors de France (10e circonscription)  
François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône (10e circonscription)  
Jérôme Lambert, député de Charente (3e circonscription)  
Michel LARIVE, député de l'Ariège  
Jean-Charles Larsonneur, député du Finistère (2e circonscription)  
Fiona Lazaar, députée du Val-d'Oise (5e circonscription)  
Didier Le Gac, député du Finistère (3e circonscription)  
Nicole Le Peih, députée du Morbihan (3e circonscription)  
Jean-Yves Leconte, sénateur représentant les Français établis hors de France  
Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime (8e circonscription)  
Claudine Lepage, sénatrice représentant les Français établis hors de France  
Frédéric Marchand, sénateur du Nord (Hauts-de-France)  
Didier Marie, sénateur de la Seine-Maritime (Normandie)  
Rachel Mazuir, sénateur de l'Ain (Auvergne-Rhône-Alpes)  
Michelle Meunier, sénatrice de la Loire-Atlantique (Pays de la Loire)

Paul Molac, député du Morbihan (4e circonscription)  
Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes)  
Sébastien Nadot, député de Haute-Garonne  
Danièle Obono, députée de Paris (17e circonscription)  
Matthieu Orphelin, députée de Maine-et-Loire (1re circonscription)  
Hervé Pellois, député du Morbihan (1re circonscription)  
Bénédicte Pételle, députée des Hauts-de-Seine (2e circonscription)  
Stéphane Peu, député de Seine-Saint-Denis (2e circonscription)  
Christine Pires Beaune, députée du Puy-de-Dôme (2e circonscription)  
Claire Pitollat, députée des Bouches-du-Rhône (2e circonscription)  
Bérengère Poletti, députée des Ardennes (1re circonscription)  
Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle (5e circonscription)  
Angèle Prévaille, sénatrice du Lot (Occitanie)  
Loïc Prud'homme, député de Gironde (3e circonscription)  
Christine Prunaud, sénatrice des Côtes-d'Armor (Bretagne)  
Adrien Quatennens, député du Nord (1re circonscription)  
Jean-Hugues Ratenon, député de la Réunion (5e circonscription)  
Muriel Ressiguier, députée de l'Hérault  
Cécile Rilhac, députée du Val-d'Oise (3e circonscription)  
Gilbert Roger, Sénateur de Seine-Saint-Denis (Ile-de-France), président du groupe  
France-Palestine au Sénat  
Gwendal Rouillard, député du Morbihan (5e circonscription)  
Fabien Roussel, député du Nord (20e circonscription)  
Sabine Rubin, députée de Seine-Saint-Denis (9e circonscription)  
Nathalie Sarles, députée de la Loire (5e circonscription)  
Hervé Saulignac, député d'Ardèche (1re circonscription)  
Denis Sommer, député du Doubs (3e circonscription)  
Aurélien Taché, député du Val-d'Oise (10e circonscription)  
Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure (3e circonscription)  
Bénédicte Taurine, députée de l'Ariège (1re circonscription)  
Jean-Claude Tissot, sénateur de la Loire (Auvergne-Rhône-Alpes)  
Nelly Tocqueville, sénatrice de la Seine-Maritime (Normandie)  
Sylvie Tolmont, députée de la Sarthe (4e circonscription)

Frédérique Tuffnell, députée de Charente-Maritime (2e circonscription)

Boris Vallaud, député des Landes (3e circonscription)

André Vallini, sénateur de l'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes)

Sabine Van Heghe, sénatrice du Pas-de-Calais (Hauts-de-France)

Yannick Vaugrenard, sénateur de la Loire-Atlantique (Pays de la Loire)

Jean-Pierre Vial, sénateur de la Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes)

Michèle Victory, députée d'Ardèche (2e circonscription)

Annie Vidal, députée de Seine-Maritime (2e circonscription)

Martine Wonner, députée du Bas-Rhin (4e circonscription)

Hubert Wulfranc, député de Seine-Maritime (3e circonscription)